



Publié le 29 décembre 2025

**Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,**

**Vu le Code de la Commande Publique,**

**Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit aux budget sur la ligne budgétaire 6042;**

**Considérant le DCE relatif au marché « Location de bennes » établi par le service marché publics;**

**Considérant que ce marché est divisé en un lot unique et que le montant limite de commande s'élève à 160.000,00 € HT pour la durée totale du marché;**

**Vu la décision de l'administration du 22 août 2025 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique;**

**Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 3 novembre 2025 à 12h00 ;**

**Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 12 mars 2026 ;**

**Considérant que quatre (4) offres sont parvenues ;**

**Considérant le rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres soit :**

Attributaire	Maximum pour la durée totale de l'accord-cadre soit 4 ans
SUEZ NORD EST	160 000.00 € HT

**Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 19 décembre 2025 ;**

**Le Maire,**

**Décide,**

**Article 1 :**

**D'approuver le rapport d'analyse des offres.**

**Mairie d'AUBY**  
Attribution Location de bennes  
Décision n° 2025/194/MP

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20251219-DD\_2025\_194-CC

**S2LOW**

**Article 2**

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres soit:

Attributaire	Maximum pour la durée totale de l'accord-cadre soit 4 ans
SUEZ NORD EST	160 000.00 € HT

**Article 3 :**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 19/12/2025

Bernard CZECH

Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "BERNARD CZECH".